

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 17 juin 2020

### COVID-19

#### La DDPP continue d'adapter son action face à la crise sanitaire

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de l'Hérault a fortement remanié son plan d'action pour l'adapter au contexte exceptionnel induit par la crise du Covid-19.

#### Soutien des acteurs économiques à la mise en place des mesures de sécurité sanitaire :

La DDPP accompagne les acteurs professionnels, les chambres consulaires et les collectivités territoriales dans la mise en place des gestes barrières et règles de distanciation sociale depuis le samedi 14 mars. La DDPP a ainsi effectué 650 contrôles d'établissements alimentaires : marchés alimentaires et leurs étals (370), distribution alimentaire (139), métiers de bouche (125), drive fermiers (16).

La DDPP a aussi, durant le confinement, analysé les dossiers de demande de dérogation de marchés de plein air, transmis par les maires, avant décision du préfet, et apporté des conseils pratiques aux élus dans l'organisation de leur marché. 25 dossiers ont été analysés, ayant conduit à 19 autorisations. La même démarche d'analyse de dossiers a été menée pour la création de 16 drive fermiers afin de garantir la sécurité sanitaire des clients et des producteurs. Ces « drive » fermiers ont connu un fort succès.

#### Actions significatives de lutte contre les arnaques liées au Covid 19 :

Certains professionnels peu scrupuleux, voire « profiteurs de guerre », peuvent être tentés de tirer profit soit de l'anxiété, soit de la crédulité de nos concitoyens. La DDPP est donc amenée à intervenir dès qu'elle a connaissance de pratiques particulièrement préjudiciables aux consommateurs. 39 contrôles ont été réalisés. Ont été dressés 1 avertissement, 3 injonctions administratives, ainsi que 4 procès-verbaux pour tromperie, concernant de l'homéopathie, des compléments alimentaires voire des pierres présentés comme curatifs contre le Covid-19.

.../...



## PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### Contrôles des gels hydroalcooliques et des masques :

Ces produits ont fait l'objet d'une très forte demande et les risques d'emballements tarifaires et de mise sur le marché de produits de moindre qualité voire dangereux étaient présents. Les prix des GHA ont par conséquent été encadrés et un focus a été porté par la DDPP sur la qualité, la sécurité et les prix de ces deux produits. 220 contrôles de l'encadrement des prix de gels hydroalcooliques ont été réalisés. Les contrôles ont abouti à la rédaction de 4 procédures pénales pour dépassement du prix maximum autorisé.

269 établissements ont été contrôlés sur les masques « grand public ». La DDPP a en effet accompagné, de façon pédagogique, la ferme volonté du gouvernement d'une diffusion la plus large possible de masques grand public et alternatifs au profit des professionnels et de la population. Seuls deux cas de références de masques de très mauvaise qualité ont nécessité une attention particulière par la DDPP.

La DDPP continue à accompagner consommateurs et professionnels durant cette crise :

DDPP de l'Hérault – rue Serge Lifar – ZAC Alco – 34 184 MONTPELLIER CEDEX 4

Téléphone : 04.99.74.31.50 (permanences le mardi et le jeudi de 9h à 11h30)

Fax : 04.99.74.31.60

Courriel : [ddpp@herault.gouv.fr](mailto:ddpp@herault.gouv.fr)



**Cabinet du préfet**  
Service départemental de  
la communication interministérielle  
Tél. : 04 67 61 61 25  
Mél. : [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)  
Site : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)  
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance  
34062 Montpellier CEDEX 2